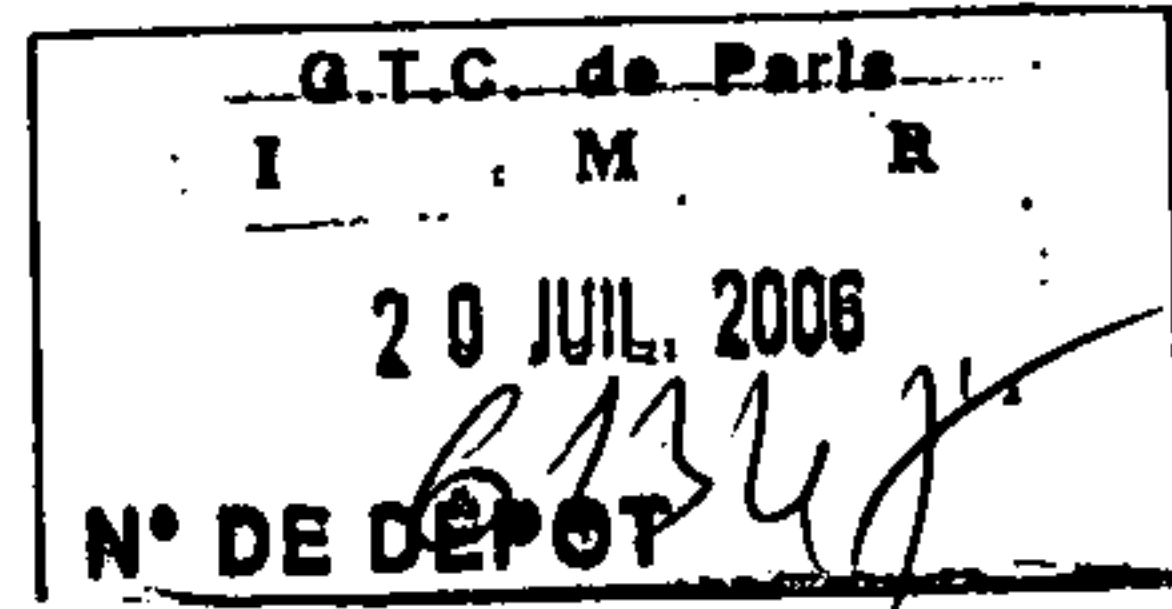


André-Paul BAHUON
174 rue de la Pompe - 75016 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



49086490 12

FINANCIERE TARMAC SAS

Rapport du commissaire désigné en application de l'article L.228-39 du Code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations proposée à l'assemblée.

Décision de l'associé unique du 28 juillet 2006.

FINANCIERE TARMAC SAS

Rapport du commissaire désigné en application de l'article L.228-39 du Code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations proposée à l'assemblée.

Décision de l'associé unique du 28 juillet 2006.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du Code de commerce qui m'a été confiée par ordonnance de Madame le Président du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 18 juillet, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de sa note annexe joints ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations de plusieurs natures à savoir :

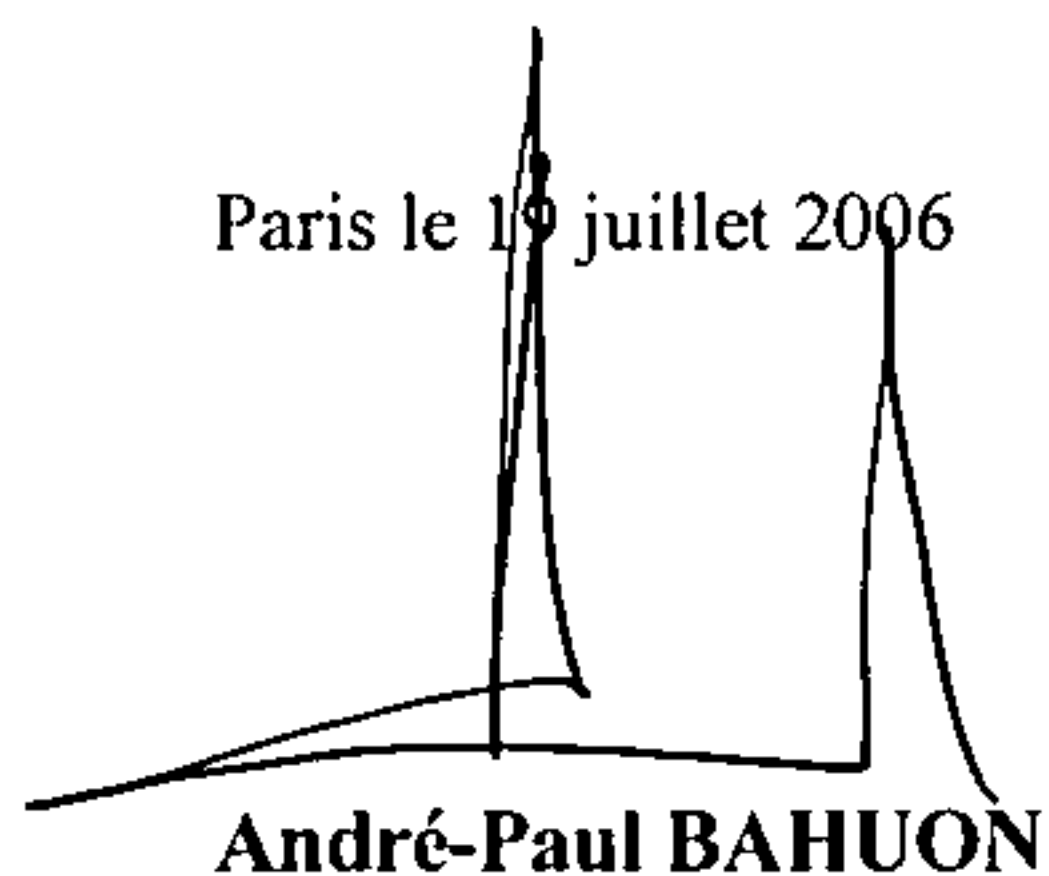
- Le Président vous propose de procéder à l'émission de 5 500 000 obligations convertibles en actions de nominal €.1 permettant l'attribution de 1 action de votre société pour 10 obligations détenue. Ces obligations seraient rémunérées au taux d'intérêt annuel de 8 %.
- Le Président vous propose de procéder à l'émission de 20 000 obligations. Ces obligations seraient rémunérées au taux d'intérêt annuel de EURIBOR 6 mois+4.5% payé annuellement+4.5% capitalisé.
- Le Président vous propose de procéder à l'émission de 100 obligations à bon de souscription d'action. Ces obligations seraient rémunérées au taux d'intérêt annuel de 10 %.

L'état de l'actif et du passif de la société au 19 juillet 2006, ainsi que sa note annexe, ont été établis par le Président. Il m'appartient, sur la base de ma vérification, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

J'ai effectué ma vérification selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet dans la note annexe qui accompagne cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Paris le 19 juillet 2006



André-Paul BAHUON

Situation Comptable
FINANCIERE TARMAC SAS
9, avenue HOCHE
75008 PARIS

19/07/2006

BILAN

Actif Immobilisé		Capitaux Propres	
Immobilisations Incorporelles	0	Capital (dont versé : 37 000)	37000
Immobilisations Corporelles	0		
		<u>sous total</u>	<u>37000</u>
Immobilisations Financières	0		
<u>sous total</u>	<u>0</u>	Autres fonds propres	0
Actif Circulant			
Stocks et encours	0	Provisions pour risques et charges	0
Avances et acomptes versés sur comman	0		
Créances	0	Dettes	0
Valeurs mobilières de placement	0		
Disponibilités	37000	Fournisseurs et comptes rattachés	0
Charges constatées d'avance	0	<u>sous total</u>	<u>0</u>
<u>sous total</u>	<u>37000</u>		
Total général	37000	Total général	37000

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation	0		
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	0	Provision cout comptable	0
Impôts taxes et versements assimilés	0	Provision formalités d'enregistrement	0
<u>sous total</u>	<u>0</u>		
Résultat d'exploitation	0		
Produits financiers	0		
Charges financières	0		
Résultat financier	0		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	0		
Produits exceptionnels	0		
Charges exceptionnelles	0		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0		
Participation	0		
Impôts sur les bénéfices	0		
BENEFICE OU PERTE	0		

ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

Faits caractéristiques: la société FINANCIERE TARMAC SAS a été crée le 26 juin 2006 et immatriculée au Registre du commerce de Paris en date du 4 juillet 2006.

La société est présidée par Monsieur Antoine PUPIN

Elle n'a aucun engagement financier.

Certifié conforme,
A. S. J.